



PRÉFET DE LA SARTHE

Préfecture de la Sarthe

Secrétariat général

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES**

Bureau de l'utilité publique

ARRÊTÉ PRÉFÉCTORAL N° DIRCOL 2017-0190 du 12 juin 2017

Mise à jour de l'arrêté interpréfectoral n°2013325-0008 du 7 mars 2014 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°03/3393 du 10 juillet 2003 relatif à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « LOIR » - Définition du périmètre et délai d'élaboration – Modification n°2

**Le Préfet de la Sarthe
Officier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er}, et notamment les articles L.212-3 et suivants et R.212-26 à R.212-48, relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 18 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 et arrêtant le programme de mesures ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 03/3393 du 10 juillet 2003 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Loir » ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 2013325-0008 du 7 mars 2014 modifiant l'arrêté de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Loir » - n°03/3393 du 10 juillet 2003 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0040 du 8 février 2016 relatif à la mise à jour de l'arrêté interpréfectoral n°2013325-0008 du 7 mars 2014 modifiant l'arrêté de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Loir » - n°03/3393 du 10 juillet 2003 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DIRCOL 2016-0212 du 16 juin 2016 relatif à la mise à jour de l'arrêté interpréfectoral n°2013325-0008 du 7 mars 2014 modifiant l'arrêté de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Loir » - n°03/3393 du 10 juillet 2003 – Modification n°1 ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet d'Eure-et-Loir relatif à la création de la commune nouvelle de Villemaury composée des anciennes communes de Civry, Lutz-en-Dunois, Ozoir-le-Breuil et Saint-Cloud-en-Dunois ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet d'Eure-et-Loir relatif à la création de la commune nouvelle de Arrou composée des anciennes communes de Arrou, Boissagasson, Chatillon-en-Dunois, Langey, Courtalain et Saint-Pellerin ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet d'Eure-et-Loir relatif à la création de la commune nouvelle de Cloyes-Les-Trois-Rivières composée des anciennes communes de Autheuil, Charray, Cloyes-sur-le-Loir, Le Mée, Montigny-le-Gannelon, Romilly-sur-Aigre, Saint-Hilaire-sur-Yerre, Douy et La Ferté-Villeneuve ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet d'Indre-et-Loire relatif à la création de la commune nouvelle de Beaumont-Louestault composée des anciennes communes de Beaumont-la-Ronce et Louestault ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet de Loir-et-Cher relatif à la création de la commune nouvelle de Oucques-la-Nouvelle composée des anciennes communes de Oucques, Baigneaux, Beauvilliers et Sainte-Gemmes ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet de Maine-et-Loire relatif à la création de la commune nouvelle de Morannes-sur-Sarthe composée des anciennes communes de Chemiré-sur-Sarthe, Morannes et Daumeray ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet de Maine-et-Loire relatif à la création de la commune nouvelle de Noyant-Villages composée des anciennes communes de Broc, Chalonnes-sous-le-Lude, Chavaignes, Chigne, Denezé-sous-le-Lude, Genneteil, Lasse, Meigné-le-Vicomte, Méon, Noyant, Auverse, Breil, Linières-Bouton et Parçay-les-Pins ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet de la Sarthe relatif à la création de la commune nouvelle de Bazouges-Cré-sur-Loir composée des anciennes communes de Bazouges-sur-le-Loir et Cré ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet de la Sarthe relatif à la création de la commune nouvelle de Loir-en-Vallée composée des anciennes communes de La Chapelle-Gaugain, Poncé-sur-le-Loir, Ruillé-sur-Loir et Lavenay ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet de la Sarthe relatif à la création de la commune nouvelle de Montval-sur-Loir composée des anciennes communes de Château-du-Loir, Montabon et Vouvray-sur-Loir ;

Considérant que la création de communes nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.2113-2 du code général des collectivités territoriales impose la mise à jour de l'arrêté délimitant le périmètre du SAGE « LOIR » ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'annexe 1 de l'arrêté interpréfectoral n°03/3393 du 10 juillet 2003 délimitant le périmètre du SAGE « LOIR » est mise à jour comme suit :

Annexe: Liste des communes comprises dans le périmètre du SAGE « LOIR », en totalité ou partiellement

Département d'Eure-et-Loir	GUILLONVILLE
	HAPPONVILLIERS
ALLONNES	ILLIERS-COMBRAY
ALLUYES	JALLANS
ARGENVILLIERS	LANNERAY
ARROU	LOGRON
AUTELS-VILLEBON (LES)	LUIGNY
AUTHON-DU-PERCHE	LUPLANTE
BAILLEAU-LE-PIN	MAGNY
BAZOCHE-GOUET (LA)	MARBOUE
BAZOCHES-EN-DUNOIS	MARCHEVILLE
BEAUMONT-LES-AUTELS	MEREGLISE
BEAUVILLIERS	MESLAY-LE-GRENET
BERCHERES-LES-PIERRES	MESLAY-LE-VIDAME
BETHONVILLIERS	MEZIERES-AU-PERCHE
BLANDAINVILLE	MIERMAIGNE
BOISVILLE-LA-SAINT-PERE	MIGNIERES
BOURDINIERE-SAINT-LOUP (LA)	MOLEANS
BONCE	MONTBOISSIER
BONNEVAL	MONTHARVILLE
BOUVILLE	MONTIGNY-LE-CHARTIF
BROU	MORIERES
BRUNELLES	MOTTEREAU
BULLAINVILLE	MOULHARD
BULLOU	NEUVY-EN-DUNOIS
CERNAY	NONVILLIERS-GRANDHOUX
CHAMPROND-EN-GATINE	NOTTONVILLE
CHAPELLE-DU-NOYER (LA)	OLLE
CHAPELLE-GUILLAUME	ORGERES-EN-BEAUCE
CHAPELLE-ROYALE	PERONVILLE
CHARBONNIERES	PRE-SAINT-EVROULT
CHARONVILLE	PRE-SAINT-MARTIN
CHASSANT	PRUNAY-LE-GILLON
CHATEAUDUN	SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES
CHATELLIERS-NOTRE-DAME (LES)	SAINT-BOMER
CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	SAINT-CHRISTOPHE
COMBRES	SAINT-DENIS-D'AUTHOU
CONIE-MOLITARD	SAINT-DENIS-DES-PUITS
CORMAINVILLE	SAINT-DENIS-LES-PONTS
LES CORVEES-LES-YYs	SAINT-EMAN
COUDRECEAU	SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR
COURBEHAYE	SANCHEVILLE
CROIX-DU-PERCHE (LA)	SANDARVILLE
DAMMARIE	SAUMERAY
DAMPIERRE-SOUS-BROU	SOIZE
DANCY	SOURS

DANGEAU	THEUVILLE
DONNEMAIN-SAINT-MAMES	LE THIEULIN
EOLE-EN-BEAUCE	THIRON-GARDAIS
EPEAUTROLLES	THIVILLE
ERMENONVILLE-LA-GRANDE	TRIZAY-LES-BONNEVAL
ERMENONVILLE-LA-PETITE	UNVERRE
ETILLEUX (LES)	VARIZE
FLACEY	VICHERES
FONTENAY-SUR-CONIE	VIEUVICQ
FRAZE	VILLAGES VOVEENS (LES)
FRESNAY-LE-COMTE	VILLARS
FRETIGNY	VILLEAU
FRUNCE	VILLEBON
GAUDAIN (LA)	VILLEMAURY
GAULT-SAINT-DENIS (LE)	VILLIERS-SAINT-ORIEN
GOHORY	VITRAY-EN-BEAUCE
	YEVRES
Département d'Indre-et-Loire	
BEAUMONT-LOUESTAULT	MARRAY
BRAYE-SUR-MAULNE	MONTHODON
BRECHES	NEUILLE-PONT-PIERRE
BUEIL-EN-TOURAIN	NEUVY-LE-ROI
CHANNAY-SUR-LATHAN	ROUZIERS-DE-TOURAIN
CHATEAU-LA-VALLIERE	SAINT-AUBIN-LE-DEPEINT
CHEMILLE-SUR-DEME	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS
CLERE-LES-PINS	SAINT-LAURENT-DE-LIN
COUESMES	SAINT-LAURENT-EN-GATINES
COURCELLES-DE-TOURAIN	SAINT-PATERNE-RACAN
EPEIGNE-SUR-DEME	SEMBLANCAY
FERRIERE (LA)	SONZAY
HERMITES (LES)	SOUVIGNE
LUBLE	VILLEBOURG
MARCILLY-SUR-MAULNE	VILLIERS-AU-BOIN
Département du Loir-et-Cher	
AMBLOY	NOURRAY
AREINES	OIGNY
ARTINS	OUCQUES-LA-NOUVELLE
ARVILLE	OUZOUER-LE-DOYEN
AUTAINVILLE	PERIGNY
AUTHON	PEZOU
AZE	PLESSIS-DORIN (LE)
BAILLOU	POISLAY (LE)
BEAUCE-LA-ROMAINE	PRUNAY-CASSEREAU
BEAUCHENE	RAHART
BINAS	RENAY
BONNEVEAU	RHODON
BOUFFRY	ROCE

BOURSAY	ROCHES-L'EVEQUE (LES)
BREVAINVILLE	ROMILLY
BUSLOUP	RUAN-SUR-EGVONNE
CELLE	SAINT-AGIL
CHAPELLE-ENCHERIE (LA)	SAINT-AMAND-LONGPRE
CHAPELLE-VICOMTESSE	SAINTE-ANNE
CHAUVIGNY-DU-PERCHE	SAINT-ARNOULT
CHOUE	SAINT-AVIT
CORMENON	SAINT-FIRMIN-DES-PRES
COULOMMIERS-LA-TOUR	SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE
COUTURE-SUR-LOIR	SAINT-JACQUES-DES-GUERETS
CRUCHERAY	SAINT-JEAN-FROIDMENTEL
DANZE	SAINT-LAURENT-DES-BOIS
DROUE	SAINT-LEONARD-EN-BEAUCE
EPIAIS	SAINT-MARC-DU-COR
EPUISAY	SAINT-MARTIN-DES-BOIS
ESSARTS (LES)	SAINT-OUEN
FAYE	SAINT-RIMAY
FONTAINE-LES-COTEAUX	SARGE-SUR-BRAYE
FONTAINE-RAOUL	SASNIERES
FONTENELLE (LA)	SAVIGNY-SUR-BRAYE
FORTAN	SELOMMES
FRETEVAL	SOUDAY
GAULT-PERCHE	SOUGE
HAYES (LES)	TEMPLE (LE)
HOUSSAY	TERNAY
HUISSEAU-EN-BEAUCE	THORE-LA-ROCHETTE
LAVARDIN	THEHET
LIGNIERES	TROO
LISLE	VENDOME
LUNAY	VIEVY-LE-RAYE
MARCILLY-EN-BEAUCE	VILLAVARD
MAZANGE	VILLE-AUX-CLERCS (LA)
MESLAY	VILLEBOUT
MOISY	VILLEDIEU-LE-CHATEAU
MONDOUBLEAU	VILLEMARDY
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	VILLERABLE
MONTROUVEAU	VILLEROMAIN
MOREE	VILLETRUN
NAVEIL	VILLERSFAUX
	VILLIERS-SUR-LOIR
Département de Maine-et-Loire	
BARACE	MONTIGNE-LES-RAIRIES
BAUGE-EN-ANJOU	MONTREUIL-SUR-LOIR
BRIOLLAY	MORANNES-SUR-SARTHE
CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA)	NOYANT-VILLAGES
CORZE	PLESSIS-GRAMMOIRE(LE)
DURTAL	RAIRIES (LES)
ECOUFLANT	LASSE

ETRICHE	LEZIGNE
HUILLE	SARRIGNE
JARZE-VILLAGES	SEICHES-SUR-LE-LOIR
LEZIGNE	SOUCELLES
LOIRE-AUTHION	TIERCE
MARCE	VERRIERES-EN-ANJOU
	VILLEVEQUE
Département de l'Orne	
CETON	
Département de la Sarthe	
ARTHEZE	MARÇON
AUBIGNE-RACAN	MAREIL-SUR-LOIR
BAILLEUL (LE)	MARIGNE-LAILLE
BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR	MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS
BEAUMONT-SUR-DEME	MAYET
BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF	MELLERAY
BERFAY	MONTVAL-SUR-LOIR
BESSE-SUR-BRAYE	MONTAILLE
BOULOIRE	MONTMIRAIL
BOUSSE	MONTREUIL-LE-HENRI
BRUERE-SUR-LOIR (LA)	NOGENT-SUR-LOIR
CHAHAINES	OIZE
CHALLES	PARIGNE-L'EVEQUE
CHAMPROND	NOTRE-DAME-DU-PE
CHAPELLE-AUX-CHOIX (LA)	PONTVALLAIN
CHAPELLE D'ALIGNÉ (LA)	PRECIGNE
CHAPELLE-HUON (LA)	PRUILLE-L'EGUILLE
CHARTRE-SUR-LE-LOIR (LA)	RAHAY
CHATEAU-L'HERMITAGE	REQUEIL
CHENU	SAINT-BIEZ-EN-BELIN
CLERMONT-CREANS	SAINT-CALAIS
COGNERS	SAINTE-CEROTTE
CONFLANS-SUR-ANILLE	SAINT-GEORGES-DE-LA-COUEE
COUDRECIEUX	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
COULONGE	SAINT-GERVAIS-DE-VIC
COURDEMANCHE	SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE
COURGENARD	SAINT-JEAN-DES-EHELLES
CROSMIERES	SAINT-MAIXENT
DISSAY-SOUS-COURCILLON	SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY
DISSE-SOUS-LE-LUDE	SAINT-MARD-D'OUTILLE
ECOMMOY	SAINTE-OSMANE
ECORPAIN	SAINT-PIERRE-DE-CHEVILLE
EVAILLE	SAINT-PIERRE-DU-LOROUER
FLEE	SAINT-ULPHACE
FONTAINE-SAINT-MARTIN (LA)	SAINT-VINCENT-DU-LOROUER
GRAND-LUCE (LE)	SARCE
GREEZ-SUR-ROC	SAVIGNE-SOUS-LE-LUDE

JUPILLES	SEMUR-EN-VALLON
FLECHE (LA)	THELIGNY
LAMNAY	THOIRE-SUR-DINAN
LAVARE	THOREE-LES-PINS
LAVERNAT	TRESSON
LHOMME	VAAS
LIGRON	VALENNES
LOIR-EN-VALLEE	VANCE
LUCEAU	VERNEIL-LE-CHETIF
LUCHE-PRINGE	VIBRAYE
LUDE (LE)	VILLAINES-SOUS-LUCE
MAISONCELLES	VILLAINES-SOUS-MALICORNE
MANSIGNE	YVRE-LE-POLIN
Département du Loiret	
VILLENEUVE-SUR-CONIE	

ARTICLE 2 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, de Maine-et-Loire, de l'Orne et du Loiret, les directeurs départementaux des territoires de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, de Maine-et-Loire, de l'Orne et du Loiret, les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement des régions Pays-de-la- Loire, Centre-Val de Loire et Normandie et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chaque préfecture concernée.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Thierry BARON

.

.

.

.....